

## **PV 2016/2 du 14 Avril 2016**

### **Séance du 14 Avril 2016**

L'an deux mil seize, le quatorze avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en la maison commune, sous la présidence de Monsieur DODELIN François, Maire.

**Étaient présents** : MM. GUILBERT Alain, FORSCHLÉ Jean-Pierre, FOSSÉ Michel, LETELLIER Gérard, AUDIGER Serge, DAVID Michel, DELAFOSSE René, LECLERCQ Guillaume, et Mme SANSON Sophia.

**Absents excusés** : M. BÉNARD Éric donne pouvoir à M. DODELIN François.

**Secrétaire de Séance** : Mme Sophia SANSON.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'ajouter deux délibérations à l'ordre du jour.

Une délibération pour la dissolution du C.C.A.S. au 31 décembre 2016 et une délibération pour exonérer de la taxe d'aménagement les abris de jardins de moins de 20 m<sup>2</sup>. Le conseil municipal, à l'unanimité des voix, accepte.

### **Approbation du compte rendu du 16 Février 2016 :**

Les membres du conseil municipal approuvent le compte rendu du 16 Février 2016 à l'unanimité des voix.

### **Vote du compte administratif 2015 :**

Le compte administratif 2015 est présenté au conseil municipal. Il ressort un excédent de fonctionnement de 155 900,48 € et un excédent d'investissement de 128 548,84 €.

Les restes à réaliser pour les dépenses d'investissements s'élèvent à 32 000 € et pour les recettes d'investissements à 0 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité des voix, approuve le compte administratif 2015.

### **Vote du Compte de Gestion 2015 :**

Le compte de gestion 2015 de Monsieur le Receveur Municipal est présenté par Monsieur le Maire. Le conseil municipal l'approuve à l'unanimité des voix.

### **Affectation du résultat :**

Il ressort au compte administratif de l'année 2015 un excédent de fonctionnement de 155 900,48 €

Le Maire propose au conseil municipal de laisser cette somme en excédent de fonctionnement et de ne rien reporter en investissement.

Le conseil municipal, à l'unanimité des voix, approuve la demande.

## **Vote du taux des 4 taxes :**

Le maire propose au conseil municipal de reconduire les quatre taxes suivantes :

- Taxe d'habitation : 19,74 %
- Taxe Foncière bâti : 20,23 %
- Taxe Foncière non bâti : 44,14 %
- Cotisation Foncière des entreprises CFE : 0 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des voix, approuve la demande.

## **Diverses subventions :**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le tableau suivant :

<b>Désignation associations ou organismes</b>	<b>Montant des subventions</b>
Association des anciens combattants	270,00 €
A.D.M.R.	80,00 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers	80,00 €
Centre Henri-Becquerel	80,00 €
Comité des Fêtes	350,00 €
Croix-Rouge	80,00 €
A.F.M. Myopathies	80,00 €
Partage	80,00 €
Vaincre la Mucoviscidose	80,00 €
Coopérative scolaire	600,00 €
RES - SEP	80,00 €
Centre de Formation B.T.P. De Dieppe	80,00 €
Prévention Routière	-
Participation voyage pédagogique et BAFA	1 500,00 €
Association médico-éducative de Mont Cauvaire	80,00 €
Association Les Joyeux Goupillons	350,00 €
Participation voyage scolaire en Corse	1 600,00 €
Association des Aînés	350,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>5 820,00 €</b>

Le conseil municipal approuve le tableau à l'unanimité des voix.

De plus, Monsieur le Maire présente la demande de subvention qu'il a reçue de l'A.F.S.E.P. (non existante en 2015). Le conseil municipal, à l'unanimité des voix s'abstient.

Il présente également la demande de subvention qu'il a reçue du CLIC Seine-Austreberthe. Après en avoir délibéré, le conseil municipal est pour, à l'unanimité des voix. Il sera donc versé une aide d'un montant de 0,23 € par habitant, soit 97,29 euros.

## **Vote du Budget 2016 :**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de voter le présent budget par nature :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement ;
- sans les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3 ;
- sans vote formel sur chacun des chapitres.

Le budget primitif 2016 se présente ainsi :

### **Section de Fonctionnement :**

- Dépenses : 441 627 € dont 152 168 € de virement à la section d'investissement.
- Recettes : 441 627 €.

### **Section d'investissement :**

- Dépenses : 611 835 € dont 32 000 € de reste à réaliser.
- Recettes : 611 835 € dont 152 168 € de virement de la section de fonctionnement.

Le conseil municipal, à l'unanimité des voix, approuve le budget primitif 2016.

## **Délibération pour renouveler la convention avec Rouen Guêpes :**

Le maire propose au conseil municipal de renouveler la convention avec « ROUEN Guêpes » au même tarif que les années précédentes soit 65 € par intervention.

Le conseil municipal approuve la demande à l'unanimité des voix.

## **Délibération pour demander les subventions pour la mise en sécurité de la côte des Monts :**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de délibérer afin de l'autoriser à demander les subventions auprès du Département au titre des fonds d'action locale (F.A.L.) et auprès de la préfecture au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (D.E.T.R.), pour la mise en sécurité du haut de la Côte des Monts.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité des voix.

## **Délibération pour attribuer la prime P.S.R (Prime de service et de rendement) aux techniciens :**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de délibérer afin de verser la prime de service et de rendement (P.S.R.) aux techniciens de la commune à compter du 1<sup>er</sup> mai 2016.

Le conseil municipal approuve la demande à l'unanimité des voix.

### **Délibération sollicitant le Conseil Général pour une aide au voyage scolaire de l'école de Goupillières :**

Le maire propose au conseil municipal de délibérer afin de solliciter auprès du Conseil Général, une aide pour le voyage scolaire organisé par l'école de Goupillières du 7 au 16 juin 2016 en Corse et que la commune s'engage à reverser cette aide à la coopérative scolaire.

Le Conseil municipal accepte la proposition à l'unanimité des voix.

### **Délibération pour la participation à un voyage pédagogique pour l'école de Goupillières :**

Le maire propose au conseil municipal de délibérer pour participer au voyage pédagogique qui sera effectué par l'école de Goupillières du 7 au 16 juin 2016 en Corse (10 jours)

Il propose de verser une subvention exceptionnelle de 8 € par jour par élève en 2016 à la coopérative scolaire.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité des voix.

### **Délibération pour la participation aux centres de loisirs :**

Monsieur le Maire propose une participation de 4 € par jour par enfant de Goupillières, jusqu'à 16 ans, pour les séjours en centres de loisirs de Pavilly ou de Fresquiennes, Villers-Ecalles, Barentin ou Blacqueville, de 4 jours minimum, par semaine, et de 30 jours maximum sur l'année. Cette participation sera versée aux organismes concernés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, est POUR à l'unanimité des voix.

### **Délibération pour refuser le tracé Rouen-Yvetot de la Ligne Nouvelle Paris Normandie. (LNPN) :**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de délibérer afin de refuser le tracé Rouen-Yvetot de la Ligne Nouvelle Paris Normandie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal est POUR à 10 voix et 1 abstention.

### **Délibération pour dissoudre le CCAS à compter du 31 décembre 2016 :**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de délibérer afin de dissoudre le C.C.A.S. à compter du 31 décembre 2016. Les dépenses et les recettes actuelles du C.C.A.S. seront gérées sur le budget primitif de la commune.

Cette démarche a été faite dans le but de réaliser des économies de temps, de papiers...

La commission du C.C.A.S. restera en place en cas de besoins mais n'aura plus de pouvoir délibératif. Seul le conseil municipal pourra délibérer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré accepte à l'unanimité des voix.

## **Délibération pour exonérer de la taxe d'aménagement, les abris de jardin soumis à déclaration préalable :**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de délibérer afin d'exonérer en application de l'article L.331-9 modifié, du code de l'urbanisme, et totalement, les surfaces des abris de jardin soumis à déclaration préalable de travaux de moins de 20 m<sup>2</sup>.

Cette exonération interviendra à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2017.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité des voix.

## **Questions Diverses :**

- Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a signé l'achat du terrain de Madame VALLE, à la chapelle.
- Il les informe également que le 3 mai prochain aura lieu la signature du terrain de Madame DAUMAS.
- Une date sera fixée ultérieurement pour la signature du terrain de Madame MARTIN-MESNARD.
- Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal le bilan de la salle polyvalente.
- Monsieur Jean-Pierre FORSCHLÉ informe le conseil municipal que Monsieur le Trésorier a indiqué que le budget était bien.
- Monsieur Michel DAVID demande à Monsieur le Maire s'il est possible d'installer des panneaux sur le rond point de la côte des monts.
- Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le conseil général ne prend que deux dossiers par an pour les demandes de subventions pour les travaux.
- Monsieur Michel FOSSE demande à Monsieur le Maire si une réponse a été donnée à Monsieur BOITRELLE suite à sa demande de candidature pour effectuer les travaux d'entretien de la commune. Monsieur le Maire lui indique que les travaux sont réalisés par l'entreprise DELAFOSSE, suite à l'arrêt de travail de Monsieur Jean-Claude BRUMENT.
- Monsieur Serge AUDIGER demande à Monsieur le Maire quels travaux sont prévus, suite au débouchage des tuyaux d'évacuation d'eau sur la VC n°4.
- Monsieur Serge AUDIGER demande à Monsieur le Maire s'il a revu Monsieur GARCIA pour qu'il taille ses arbres.

La séance est levée à 21h30